

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 AVRIL 2003

Le Conseil Municipal de CHERISY s'est réuni le Mardi 08 Avril 2003 à 20 H 30 à la Mairie de CHERISY sous la présidence de Monsieur Michel LETHUILLIER, Maire.

Etaient présents : MM LETHUILLIER, M. BOUCHER, M LEFU, MME HAIE, M. LOQUET, Mmes KERMARREC, DEVIERRE, PRUNIER, MM. BROU, MME LEGER, M. LEROY, M. ISABEL, MME JETHA, MM HUBERT, JONOT.

Etaient absents excusés : M. GUIRLIN (pouvoir à M. LOQUET), MME LEBOURG

Madame JETHA est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance est adopté à l'unanimité .

ORDRE DU JOUR

I - FINANCES

1° / COMPTE ADMINISTRATIF 2002

D.1874
C.A. 2002
BUDGET
GENERAL

a) Budget Général

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal
Adopte le compte administratif de l'exercice 2002 du Budget Général arrêté comme suit :

Le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 355 288,33 € pour 1 572 855,64 € de recettes (excédent de l'exercice 2002 : 217 567,31 €).
Compte tenu de l'excédent antérieur reporté qui était de 186 274,95 €, l'excédent global cumulé de fonctionnement de fin de clôture ressort à 403 842,26 €

Le déficit d'investissement de clôture étant de 40 156,15 €, le nouvel excédent global, toutes sections confondues, à fin 2002 est de 363 686,11 €.

Adopté à l'unanimité.

D.1875
C.A. 2002
BUDGET CCAS

b) Budget du C.C.A.S.

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal
Adopte le compte administratif de l'exercice 2002 du budget CCAS arrêté comme suit :
l'excédent global de clôture ressort à 988,06 €

Adopté à l'unanimité.

D.1876
C.A. 2002
BUDGET EAU

c) Budget Eau

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal
Adopte le compte administratif de l'exercice 2002 du budget Eau arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 128 702,98 € pour 178 693,24 € de recettes, ce qui donne un excédent de 49 990,26 € pour l'exercice 2002 (autofinancement pour l'investissement futur).

En section d'investissement, le déficit est de 48 038,62 €

Compte tenu des reports (en investissements) de l'exercice antérieur qui était de 13 480,93 €, le déficit global de clôture en investissements ressort à 34 557,69 € et l'excédent de clôture de fonctionnement à 172 257,99 €

Le résultat global de clôture cumulé fait donc apparaître un excédent de 137 700,30 €.

Adopté à l'unanimité.

D.1877
C.A. 2002
BUDGET
ASSAINIS.

d) Budget Assainissement

Le maire ayant quitté la séance et le conseil municipal siégeant sous la présidence de Monsieur André BROU, doyen de l'assemblée, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités territoriales,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal
Adopte le compte administratif de l'exercice 2002 du budget Assainissement arrêté comme suit :

Les dépenses d'exploitation se sont élevées à 92 883,86 € pour 127 694 € de recettes, soit un excédent de fonctionnement de 34 810,14 €

Pour la section d'investissement, l'excédent de l'exercice 2002 est de 17 905,01 € qui s'ajoute au déficit d'investissement de clôture 2001 qui était de 17 511,46 €, soit un solde excédentaire d'investissement de clôture de 393,55 €.

Compte tenu de l'excédent de fonctionnement cumulé fin 2002 qui est de 66 399,55 €, l'excédent global de clôture fait apparaître un excédent total de 66 793,10 €. Adopté à l'unanimité.

2°/ AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2002

D.1878
AFFECTATION
RESULTATS
BUDGET
GENERAL

a) Budget Général

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2002,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2002
Constatant que le compte administratif présente
Un excédent de fonctionnement de 403 842,26 € (2 649 031,60 F)
Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2002		
	EUROS	FRANCS POUR MEMOIRE
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	437 530,00	2 870 008,70
INVESTISSEMENTS		
RESULTAT AU 31/12/2002 EXCEDENT..... DEFICIT.....		
001 Dépenses d'investissement	- 40 156,15	263 407,08
EXPLOITATION		
EXCEDENT AU 31/12/2002	403 842,26	2 649 031,60
- exécution du virement à la section exploitation		
Recette 1068 avec titre de recette.....		
Dont 126 649,94 € (restes à réaliser au 31/12/2002)		
- affectation complémentaire en réserves..... (report à nouveau créditeur)	166 806,09	1 094 176,20
002 Recettes de fonctionnement	237 036,17	1 554 855,30

Reste à réaliser : Dépenses d'investissement : 259 185,21 € (1 700 143,50 F)

Recettes d'investissement : 132 535,27 € (869 374,38 F)

Adopté à l'unanimité.

Pour le B.P. 2003 Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de 403 842,26 € soit de la manière suivante :

166 806,09 € soit pour équilibrer le budget d'investissement en R 1068

237 036,17 € soit à reporter au B.P. 2003 en R 002

Adopté à l'unanimité.

D.1879
AFFECTATION
RESULTATS
BUDGET CCAS

b) Budget C.C.A.S.

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2002,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2002
Constatant que le compte administratif présente:

Un excédent de fonctionnement de 988,06 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2002	EUROS	FRANCS POUR MEMOIRE
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	0	
RESULTAT AU 31/12/2002 - INVESTISSEMENT EXCEDENT.	0	
DEFICIT.....	-	
001 Dépenses d'investissement		
EXCEDENT AU 31/12/2002- FONCTIONNEMENT...	988,06	6 481,25
REPORT EN FONCTIONNEMENT		
002 Recettes de fonctionnement	988,06	6 481,25

Reste à réaliser : Recettes : néant

Dépenses : néant

Adopté à l'unanimité.

D.1880
AFFECTATION

c) Budget Eau

RESULTATS
BUDGET
EAU

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER,
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2002,
Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2002
Constatant que le compte administratif présente:
Un excédent d'exploitation de 172 257,99 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2002	EUROS	FRANCS POUR MEMOIRE
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	125 930,32	826 048,75
R001 RESULTAT AU 31/12/2002 EXCEDENT.....		
DEFICIT.....	-34 557,69	-226 683,59
EXCEDENT AU 31/12/2002 Fonctionnement Besoin de financement de la section d'investissement (y compris les restes à réaliser)	172 257,99	1 129 938,30
Recette compte 106.....	29 680,46	194 691,06
Affectation à l'exécution reporté (report à nouveau créditeur)		
R002 Recettes de fonctionnement	142 577,53	935 247,29

Reste à réaliser : Recettes : 18 300,00 €
Dépenses : 13 422,77 €
R 4 877,23 €

Adopté à l'unanimité.

D.1881
AFFECTATION
RESULTATS
BUDGET
ASSAINIS.

d) Budget Assainissement

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Michel LETHUILLIER
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2002,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2002
Constatant que le compte administratif présente:
Un excédent d'exploitation de 66 399,55 €
Décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT 2002	EUROS	FRANCS POUR MEMOIRE
POUR MEMOIRE PREVISIONS BUDGETAIRES VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT....	55 910,00	366 745,56
RESULTAT AU 31/12/2002 EXCEDENT.....	393,55	2 581,52
D001 Dépenses d'Investissements DEFICIT		
EXCEDENT AU 31/12/2002 Besoin de financement de la section Investissement (y compris Restes à réaliser).....	66 399,55	435 552,50
R106 Recettes investissements avec titre - affectation à l'exécution reporté	Néant	
R002 (report à nouveau créditeur) Fonctionnement	66 399,55	435 552,50

Reste à réaliser : Recettes : 11 750,00 €
Dépenses : 8 031,51 €
R 3 718,49 €

Adopté à l'unanimité.

D.1882
APPROB
CPTE GESTION
BUDGET
GENERAL

3° / APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DE MME LA TRESORIERE C. A. 2002

a) Budget Général

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget général présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.
Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)°
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2002	RESULTAT EXERCICE 2002	RESULTAT DE CLOTURE
INVESTISSEMENT	-225 991,25	-	185 835,10	-40 156,15
FONCTIONNEMENT	441 836,64	255 561,69	217 567,31	403 842,26
TOTAL	215 845,39	255 561,69	403 402,41	363 686,11

Ce compte de gestion du budget général est adopté à l'unanimité.

D.1883
APPROB.
CPTE GESTION
BUDGET
CCAS

b) Budget C.C.A.S.

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget DU C.C.A.S.I présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.
Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)°
(hors restes à réaliser)

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2002	SOLDE D'EXECUTION	RESULTAT DE CLOTURE 2002
INVESTISSEMENT	219,56	-	-219,56	0
FONCTIONNEMENT	2 795,85	-	-1 807,79	988,06
TOTAL	3 015,41	-	-2 027,35	988,06

Ce compte de gestion du budget du C.C.A.S. est adopté à l'unanimité.

c) Budget Eau

D.1884
APPROB.
CPTE GESTION
BUDGET EAU

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Eau présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais.
Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)°
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2002	RESULTAT EXERCICE 2002	RESULTAT DE CLOTURE 2002
INVESTISSEMENT	13 480,93	0	-48 038,62	-34 557,69
FONCTIONNEMENT	122 267,73	0	49 990,26	172 257,99
TOTAL	135 748,66	0	1 951,64	137 700,30

Ce compte de gestion du budget Eau est adopté à l'unanimité.

d) Budget Assainissement

**D.1885
APPROB
Cpte GESTION
BUDGET
ASSAINIS.**

Monsieur le Maire communique au Conseil Municipal le tableau général de l'exécution du budget Assainissement présenté par le Trésorier -Receveur Percepteur de DREUX et du Pays Drouais. Le montant arrêté du compte de gestion est identique au compte administratif de la commune.

**RESULTAT d'EXECUTION DU BUDGET
(EUROS)°
(hors restes à réaliser)**

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT	PART AFFECTEE à l'INVESTISSEMENT 2002	RESULTAT EXERCICE 2002	RESULTAT DE CLOTURE 2002
INVESTISSEMENT	-17 511,46		17 905,01	393,55
FONCTIONNEMENT	49 100,84	17 511,43	34 810,14	66 399,55
TOTAL	31 589,38	17 511,43	52 715,15	66 793,10

Ce compte de gestion du budget Assainissement est adopté à l'unanimité.

**D.1886
à D.1889**

4°/ BUDGETS PRIMITIFS 2003

**B.P. 2003
BUDGET
GENERAL /
BUDGET CCAS/
BUDGET EAU/
BUDGET ASS.**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les différents budgets primitifs 2003.

Les bases sur lesquelles ont été préparés ces budgets sont rappelées :

- * la population totale est (avec double compte) de 1 807 habitants (recensement 1999)
- * la population municipale est de 1 768 habitants (recensement 1999).
- * le nombre d'enfants dans les écoles primaire et maternelle de Chérisy est de 200
- * la longueur de la voirie communale est de 10,531 km
la longueur des voies et chemins ruraux est de 22 km
- * la surface utile des bâtiments communaux est de 6 310 m²
- * le potentiel fiscal par habitant en 2002 ressort à 538,38 € (3 531,54 F), le potentiel fiscal de la T.P. étant de 302,59 € (1 984,86 F) par habitant.
- * la dette en capital s'élève au 1/01/2003 à 1 043 206 € (6 842 982,80 F) soit une dette de 577,31 € (3 786,84 F) par habitant (la moyenne nationale pour les communes de 500 à 2000 habitants étant de 526,30 €/habitant et de 679 €/habitant pour les communes de 2000 à 3500 habitants) en 2001.. Elle est de 1 035,70 €/habitant pour les communes de 20 000 à 50 000 habitants. La moyenne générale nationale étant de 971 €/habitant.

* L'annuité de la dette pour 2003 sera de 129 973,23 € (852 568,50 F) dont 52 929,33 € au titre des intérêts et 77 043,90 € au titre du remboursement en capital.

* La commune est associée à 13 syndicats intercommunaux

* La commune fait partie d'une Communauté de Communes de 9235 habitants, dénommée « Les Villages du Drouais », regroupant Abondant, Bû, Broué, La Chapelle-Forainvilliers, Chérisy, Ecluzelles, Germainville, Marchezais, Mézières en Drouais, Montreuil, Ouerre et Serville.

* Ce budget primitif 2003 intègre les activités : bibliothèque, centre de loisirs, foire à la brocante, festival de jazz et AtelierTerre.

Il est rappelé également que les repas scolaires sont préparés sur place 18500 repas sont servis sur une année scolaire. La prise en charge sur le budget communal ressort à 60 861 € (399 222 F).

Le budget général de fonctionnement s'élève à 1 520 000 € (9 970 546 F) en recettes et en dépenses.

a) Section de fonctionnement

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 520 000 €, se répartissant et s'équilibrant selon tableaux annexés.

Par fonctions, il est à noter les principales dépenses de fonctionnement pour :

- les écoles	112 591 € (738 548 F)
dont Maternelle	50 535 € (331 487 F)
dont Primaire.....	62 056 € (407 060 F)
- la cantine	103 861 € (681 283 F)
- l'Atelier-Terre.....	16 691 € (109 486 F)
- la bibliothèque.....	14 172 € (92 962 F)
- le centre de loisirs	63 286 € en dépense (415 129 F)
	pour 50 000 € en recettes (327 978 F)
- l'éclairage public et l'énergie électrique	44 224 € (290 090 F)
- les assurances	22 517 € (147 702 F)
- la charge du personnel communal	420 000 € (2 755 019 F)
- les participations aux syndicats intercommunaux	55 688 € (365 289 F)

La taxe sur les ordures ménagères reste stable par rapport à l'an passé mais sera appelée directement par le syndicat, sans transiter par le budget communal

b) Section d'investissement

Il s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 030 000 € (F) selon tableaux annexés (reprenant une partie des dépenses prévues en 2002 non réalisées l'an passé, pour retard de programmation).

- En dépenses d'investissement : les principaux postes seront les suivants :

⇒ **voirie_** : **413 619 € (271 316 F) dont**

- * 252 000 € (1 653 011 F) pour les travaux RN 12 .
- * 46 000 € (301 740 F) Solde des travaux aménagement extérieur mairie
- * 56 519 € (370 740 F) F voiries diverses
- * 110 000 € (721 553 F) solde travaux place traversante

⇒ **Bâtiments** :

*Acquisitions immobilières diverses : 40 000 € (262 383 F)

⇒ **Acquisition matériel espaces verts** : 15 000 € (98 394 F)

⇒ **Acquisition de mobilier et informatique maire** : 10 000 € (65 596 F)

- ⇒ **Eclairage public** : 80 000 € (524 766 F)
- ⇒ **Travaux aménagement du stade** : 50 000 € (327 978 F)
- ⇒ **Clôture parc** : 27 000 € (177 108 F)
- ⇒ **Acquisition divers matériel écoles, salle polyvalente, bibliothèque** : 18 600 € (122 008 F)
- ⇒ **Travaux divers écoles, cimetière, constructions en cours, biblio.** : 43 900 € (287 965 F)
- ⇒ **Dépenses imprévues** : 70 000 €

- **En recettes d'investissement**, celles-ci s'élèvent à 1 030 000 € dont principalement :

- * 613 806 € (402 630 F) d'auto financement brut communal
- * 48 652 € (319 136 F) de subventions régionales
- * 100 511 € (659 309 F) de subventions départementales
- * 47 196 € (309 585 F) de subventions du SIEPRO
- * 103 800 € (680 884 F) de remboursement de TVA et de taxe locale d'équipement ;

Il est prévu de revendre 2 terrains pour un montant de 19 000 € et de se faire rembourser les travaux de la maison GEORGIEFF de Fermaincourt pour 15 000 €.

**D.1890
VOTE TAUX**

c) Vote des taux

Compte tenu du budget proposé, M. le Maire propose au conseil de reconduire les taux de l'année passée, soit :

- Taxe d'habitation** : **9,85 %** (soit un produit de 120 761 €)
- Taxe foncière bâti** : **15,05 %** (soit une produit de 186 319 €)
- Taxe foncière non bâti** : **23,35 %** (soit un produit de 20 058 €)
- Taxe professionnelle** : **9,25 %** (soit un produit de 324 398 €)

Ces taux 2003 sont adoptés à l'unanimité.

M. le Maire rappelle que ces taux restent parmi les plus faibles de l'arrondissement de Dreux à strate de population identique et qu'il en est de même pour les "impôts sur les ménages" qui incluent la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et non bâti et les ordures ménagères.

Allocations compensatrices de l'Etat :

A la fiscalité directe locale, s'ajoutent les allocations compensatrices de l'Etat qui s'élèvent à :

- Pour la taxe d'habitation : 7 424 €
- Pour la taxe foncière : (personnes de condition modeste) : 2 842 €
- Au titre des abattements sur taxe professionnelle : 111 432 €

Globalement, la fiscalité directe et les allocations compensatrices se répartissent ainsi :

	Fiscalité directe	Allocation compensatrice	Total	% de chacune des taxes sur les recettes totales attendues
Taxe habitation	120 761 (792 140 F)	7 424 (48 698 F)	128 185 (840 838 F)	16,58 %
Foncier bâti	186 319 (1 222 172 F)	2 842 (18 642 F)	189 161 (1 240 815 F)	24,46 %
Foncier non bâti	20 058 (131 572 F)	-	20 058 (131 572 F)	2,59 %
Taxe professionnelle	324 398 (2 127 911 F)	111 432 (730 946 F)	435 830 (2 858 857 F)	56,37 %
TOTAL	651 536 (4 273 796 F)	121 698 (798 286 F)	773 234 (5 072 082 F)	100 %

Pour conclure, et compte tenu de ces différents éléments, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le Budget Général Primitif comme suit :

	DEPENSES (en Euros)	RECETTES (en Euros)
Fonctionnement	1 520 000 <i>(9 970 546,40 F)</i>	1 520 000 <i>(9 970 546,40 F)</i>
Investissement	1 030 000 <i>(6 756 357,10F)</i>	1 030 000 <i>(6 756 357,10F)</i>
TOTAL	2 550 000 <i>(16 726 904 F)</i>	2 550 000 <i>(16 726 904 F)</i>

**D. 1891
SUBVENTIONS**

d) Subventions aux associations

ASSOCIATIONS Dans le cadre du Budget Primitif , M. le Maire propose d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	<i>Pour mémoire Budget Précédent 2001 en Francs</i>	<i>Pour mémoire Budget Précédent 2002 en Francs</i>	Pour mémoire Budget Précédent 2002 en Euros	Proposition du Maire pour 2003 en Euros
Football Club de Cherisy	11 370	11 604	1 769	1 804
Comité des Fêtes	4 830	4 933	752	767
Association Saint Pierre	4 830	4 933	752	767
Club du 3 ^{ème} Age Soleil d'Automne	4 830	4 933	752	767
Tennis C..T.C.	5 400	5 503	839	855
Anciens Combattants	2 730	2 781	424	432
Association Sourds de Cherisy	1 020	1 036	158	161
Ecole Musique du Drouais	1 450	1 450	221	225
Caisse Ecole Primaire				187
Comité de Bassin d'Emploi du Drouais	7 072	7 072	1 078	0
Association Maires Eure & Loir	2 900	3 083	470	0
CODEL	54 366	57 377	8 747	8 922
ADITEL	800	0	0	0
CAUE	600	551	84	86
Prévention routière	600	603	92	94
Aide Ménagère Ass. Schweitzer	1 400	1 397	213	217
Association Paralysés de France	600	603	92	94
SPDA Sérazereux	600	603	92	94
Association Maires de France	1 445,60	1 660	253	258
U.D.R.T.L.	500	500	76	77
ANERVEDEL	200	197	30	30
Judo Club Abondant	1 250	1 253	191	195
R.T.V.	1 300	1 300	198	202
Radio Grand Ciel	1 300	1 300	198	202
AVIEL	1 000	2 840	433	442
Ass. Musicale de Montreuil	600	597	91	93
Association Sportive des Policiers	1 000	997	152	155
Dreux Cyclo Club		2 000	305	310
TOTAL Subv. Fonct. Aux Associations	123 793,60	121 103	18 462	17 436

Le Conseil Municipal vote à la majorité ces différentes subventions.

M. BOUCHER ne prend pas part au vote pour la subvention au Football Club.

Mme HAIE ne prend pas part au vote pour la subvention au Club du 3^{ème} Age.

Mme KERMARREC ne prend pas part au vote pour la subvention au Comité des Fêtes.

D.1892
INDEMNITES
FONCTION
M. BROU

e) Indemnités de fonction à Monsieur BROU

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2123-18 à L. 2123-24,
Considérant la nécessité d'indemniser Monsieur BROU, conseiller municipal pour les fonctions qu'il exerce au service de la collectivité : responsabilité du contrôle et de l'entretien du stade municipal,
Après avis de la Municipalité (Maire et Adjoint),
Ayant entendu l'exposé du Maire,
Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal
A l'unanimité des membres présents ou représentés,
Décide d'attribuer à Monsieur André BROU, conseiller municipal, les indemnités de fonction au taux de 6 % de l'indice 1015 (article L2123-24-1 – I et II du Code Général des Collectivités Territoriales), soit montant indemnité brute au 1^{er} décembre 2002 : 215,22 €, à compter du 1^{er} mai 2003.
Adopté à l'unanimité.

f) Tarifs raccordement au réseau d'assainissement

D.1893
TARIFS
RACCORDEM.
RESEAU
ASSAINIS.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la délibération prise par le SIAVEURE relative aux tarifs de la taxe de raccordement au réseau d'assainissement.
Il propose que la commune adopte les mêmes tarifs, soit :

950 € pour les maisons anciennes (dont le réseau public extérieur est existant et branchement arrivant en limite de propriété)

1 950 € pour terrains ou maisons neuves (dont le réseau public extérieur est existant mais branchement non pris en compte à l'origine de la création du réseau).

Adopté à l'unanimité.

g) Consolidation prêt Crédit Agricole de 99 000 € sur 15 ans à 4,28%

D.1893 BIS
CONSOLID.
PRET CREDIT
AGRICOLE
99000 €/15 ANS
à 4,28%

M. le Maire expose au conseil que le Crédit Agricole avait octroyé un prêt à court terme de 99 091,86 € le 03 mai 2001 pour l'acquisition de la propriété SPRUNG. au taux de 4,95 % (Contrat n° 85691264801).

M. le Maire propose de consolider ce prêt sur une durée de 15 ans à un taux annuel de 4,28 %, sur un montant de 99 000 €.

La première échéance interviendra 3 mois après la date de réalisation du prêt.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour passer un contrat avec le Crédit Agricole afin de modifier ce prêt et donne tous pouvoirs au Maire pour signer tous documents relatifs à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

II – QUESTIONS DIVERSES

D.1894
PROLONGATION
DELAI
TRAV. RN 12

1° TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE L'ANCIENNE RN 12 – PROLONGATION DE DELAI

M. le Maire informe le conseil municipal que la DDE, maître d'œuvre des travaux de réaménagement de l'ancienne RN 12, a sollicité une prolongation du délai pour les travaux de la tranche ferme.
Le conseil municipal donne son accord pour cette prolongation de délai de un mois, soit jusqu'au 13 avril 2003.

Adopté à l'unanimité.

D.1895
C.C.L.V.D.
MODIF.
STATUTS

2°/ COMMUNAUTE DE COMMUNES "LES VILLAGES DU DROUAI" – MODIFICATION DES STATUTS

M. le Maire donne connaissance au Conseil Municipal de la délibération prise par le conseil communautaire de la "Communauté de Communes les Villages du Drouais dans sa séance du 19 février 2003, exposant la nécessité qu'il y a de modifier les statuts de la CCLVD en y ajoutant dans les compétences optionnelles le chapitre suivant :

EDUCATION – LOISIRS – SPORTS ET CULTURE.

Etude sur les besoins en matière d'accueil et d'activités pour la petite enfance, les enfants, la jeunesse, les loisirs en concertation et participation éventuelle avec les services de l'Etat, de la Région, du Département et, le cas échéant, avec d'autres collectivités territoriales, Etablissements Publics à Coopération Intercommunale ou organismes sociaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette modification des statuts de la Communauté de Commune "Les Villages du Drouais" . Adopté à l'unanimité.

3°/ CONTRATS DE PAYS REGIONAUX ET DEPARTEMENTAUX (INVESTISSEMENTS PREVISIONNELS 2003/2006).

D.1896
CONVENTION
JUBERT
ETUDE
URBANISME
2003/2003

CONVENTION HONORAIRES AVEC LE CABINET JUBERT ETUDE DE TRAVAUX D'URBANISME 2003/2006

Dans le cadre des grands travaux d'aménagement d'urbanisme projetés sur les années 2003- 2004 – 2005 -2006 , M. le Maire expose au conseil la nécessité qu'il y a de recourir à un Cabinet d'Architecture pour élaborer les 9 dossiers d'études relatifs à ces travaux d'aménagement.(liste des opérations jointe)

Le coût de ces études est arrêté à la somme de 8 000 E HT soit 9 568 € TTC.

Il serait nécessaire de passer une convention d'honoraires avec le Cabinet JUBERT, architecte à Montreuil pour la réalisation de ces études.

Après délibération, le conseil municipal donne son accord pour :

- signer cette convention
- solliciter auprès du Conseil Général d'Eure et Loir une subvention à hauteur de 50% du coût H.T. de l'étude dans le cadre des subventions accordées pour "Aide au montage d'opérations d'aménagements".

Adopté à l'unanimité.

TOUR DU TAPIS

- J. JONOT ⚡ Signale que le lavoir du Petit Chérisy semble avoir été occupé par un particulier. M. LETHUILLIER lui répond qu'il va se renseigner sur la véracité de ce fait et rappelle que le Maire n'a pas d'autorité contre l'incivilité.
- S. JETHA ⚡ Demande le nettoyage de la mare de Raville
⚡ Signale la vitesse excessive des véhicules dans Raville et rue Charles de Gaulle
- J.P. HUBERT ⚡ Demande si les barrières qui avaient été abimées par une voiture devant le presbytère pourraient être réinstallées. M. le Maire lui répond oui.
- M. ISABEL ⚡ Demande confirmation de la date de balayage des rues. M. LETHUILLIER lui confirme que ce sera le 10 avril.
⚡ Informe de la dernière réunion de bureau du SITED : il ne devrait pas y avoir d'augmentation des tarifs.

- D. LEGER
- ↳ Rétère sa demande d'une chicane rue de Marsauceux. M. LETHUILLIER lui répond que la DDE attend pour la faire, la réalisation des travaux en cours sur l'ex RN 12.
 - ↳ Demande si on a du nouveau pour l'ADSL . M. le Maire donne connaissance des informations de France Télécom : il faudrait une centaine d'abonnés sur la commune et retard pris par rapport au financement.
 - ↳ Signale un camion souvent stationné sur le trottoir rue de Paris . M. le Maire lui répond que plusieurs courriers ont déjà été adressés à ce sujet.
- L. PRUNIER
- ↳ A été saisie de plusieurs demandes pour l'ouverture du parc de la mairie. M. LETHUILLIER lui répond que les arbres du parc ont été fragilisés par la tempête de 1999, d'une part. D'autre part, il rappelle qu'il avait été ouvert l'été dernier mais des activités non autorisées (quad, "échanges douteux", découverte de cannettes, etc...) ont amené à le fermer. Avant l'ouverture au public il faut réfléchir aux conditions de cette ouverture pour la sécurité de tous.
 - ↳ Demande quand seront exécutés les travaux du cimetière. M. le Maire rappelle que la commande a été passée depuis plusieurs années à l'entreprise BROSSET. Vu le délai, un autre maçon pourra être contacté si M. BROSSET ne peut exécuter très rapidement ces travaux.
- E. DEVIERRE
- ↳ Signale toujours des problèmes de stationnement dans la Chênaie. M. LETHUILLIER propose de faire un article dans la Lettre Municipale.
 - ↳ Demande si les bancs du terrain de boule seront remis. M. LETHUILLIER répond que probablement pas car ils sont sans cesse vandalisés. Il le regrette car au beau temps, il arrive que plusieurs personnes viennent y jouer aux boules.
- N. KERMARREC
- ↳ Demande miroir rue Victor Hugo (sortie résidence Adèle) pour la sécurité. M. LETHUILLIER lui confirme qu'un miroir et un portail sont prévus , par contre il rappelle que les "dos d'ânes" ne sont pas réglementaires.
- J.P. LEFEU
- ↳ Transmet l'inquiétude des habitants de la Mésangère qui assistent dernièrement à des travaux de la part de géomètres.
 - M. LETHUILLIER lui répond qu'ils agissent sans doute dans le cadre des études du futur échangeur Germainville / Serville et d'une aire de repos sur la partie classée ; il confirme que la RN 12 est classée en voie expresse. Il rappelle que la DDE n'informe pas la Commune des ses interventions sur le terrain et qu'une réunion doit avoir lieu courant mai entre les Maires concernés.
- C. BOUCHER
- ↳ Donne connaissance de la dernière commission Education et Culture. Les inscriptions scolaires se feront en Mairie. En ce qui concerne l'école maternelle, 35 enfants nés en 2000 sont susceptibles d'être inscrits , ils seront prioritaires par rapport aux enfants de Montreuil.
 - ↳ Informe que certains enfants de l'école se produiront au Théâtre Chartres le 15 Mai prochain dans le cadre de "Danses au Cœur".
 - ↳ La Fête des Prix de l'école maternelle aura lieu le 14 juin . Problème du plan vigipirate.
 - ↳ Informe qu'une sortie pédestre aura lieu le 18 mai : "découverte de la commune"
 - ↳ Signale qu'une trentaine d'inscriptions à la brocante ont déjà été reçues.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h35.